

FRAIS DE FORMATION
PREMIERE BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
« SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL »
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Les frais pour votre formation s'élèveront pour l'année scolaire 2017/2018 à :

| | |
|-----------------------------|--|
| *½ Pension | 54,00 Euros / semaine (20 semaines) |
| *Pension | 97,00 Euros / semaine (20 semaines) |
| *Cotisation à l'Association | 100,00 Euros pour l'année. |

La facturation sera effectuée en début d'année et le règlement s'échelonnera sur 10 mois :

- Un chèque de 204 € si interne ou 118 € si ½ pensionnaire vous sera demandé pour le mois de septembre.
- 9 prélèvements seront ensuite effectués le 10 de chaque mois depuis le 10 OCTOBRE 2017 jusqu'au 10 JUIN 2018.

Nous vous transmettrons à cet effet, le formulaire à remplir et à nous retourner, accompagné de votre IBAN (RIB).

| <i>Sous Contrat d'Apprentissage</i> | <i>PENSION</i> | <i>DEMI-PENSION</i> |
|--|-----------------------|----------------------------|
| Coût annuel | 2 040 Euros | 1 180 Euros |
| Prélèvements mensuels | 204,00 Euros | 118,00 Euros |

Transport : un car est mis en place les lundi et vendredi entre Thônes et Annecy. Pour information, le prix forfaitaire pour l'année scolaire 2016-2017 était fixé à 154 Euros. Ce service pourra être revu si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Le tarif 2017-2018 vous sera communiqué ultérieurement.

N.B. : La pension ou demi-pension dans le cas d'une absence justifiée, d'une semaine complète avec arrêt de travail, sera déduite du dernier prélèvement.